

Séance du conseil communautaire

Jeudi 7 avril 2022 à 18 heures

ORDRE DU JOUR

Finances / budget

QUESTION N°1 / DELIBERATION N°2022-032 : MONTANT DEFINITIF DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION VERSEES AUX COMMUNES POUR 2022

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

Le conseil communautaire est appelé à approuver le montant définitif des attributions de compensation qui seront versées aux communes pour l'année 2022, joint en annexe, modifié à la suite de la réunion de la CLECT du 23 novembre 2021 ayant acté la substitution de la Communauté de communes à ses communes membres pour la participation financière à la Mission locale.

→ *Note de synthèse n°1*

QUESTION N°2 / DELIBERATION N°2022-033 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

Le conseil communautaire est appelé à approuver le compte de gestion du budget principal dressé par le Trésorier principal, receveur intercommunal, pour l'exercice budgétaire 2021, qui confirme le résultat du compte administratif 2021.

QUESTION N°3 / DELIBERATION N°2022-034 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

Le conseil communautaire est appelé à approuver le compte de gestion du budget annexe assainissement dressé par le Trésorier principal, receveur intercommunal, pour l'exercice budgétaire 2021, qui confirme le résultat du compte administratif 2021.

QUESTION N°4 / DELIBERATION N°2022-035 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

Le conseil communautaire est amené à approuver le compte administratif 2021 du budget principal qui fait apparaître le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2021, avec reprise des résultats de l'exercice antérieur, et qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2021 :	+ 547 796,39 €
Reprise de l'exercice antérieur :	+ 539 725,20 €
Résultat de clôture :	+ 1 087 521,59 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice 2021 :	- 700 537,93 €
Reprise de l'exercice antérieur :	+ 1 609 233,55 €
Résultat de clôture :	+ 908 695,62 €
Restes à réaliser reportés en 2022 (dépenses) :	- 770 000,00 €
Résultat cumulé :	+ 138 695,62 €

QUESTION N°5 / DELIBERATION N°2022-036 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

Le conseil communautaire est amené à approuver le compte administratif 2021 du budget annexe assainissement qui fait apparaître le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2021, avec reprise des résultats de l'exercice antérieur, et qui se présente comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION

Résultat de l'exercice 2021 :	+ 1 099 998,22 €
Reprise de l'exercice antérieur :	+ 126 143,03 €
Résultat de clôture :	+ 1 226 141,25 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice 2021 :	+ 338 134,53 €
Reprise de l'exercice antérieur :	+ 597 037,08 €
Résultat de clôture :	+ 935 171,61 €
Restes à réaliser reportés en 2022 (dépenses) :	- 630 000,00 €
Résultat cumulé :	+ 305 171,61 €

Les extraits des comptes de gestion et les comptes administratifs 2021 sont adressés aux conseillers par voie dématérialisée.

→ Note de synthèse n°2 pour les questions n°4 et 5

QUESTION N°6 / DELIBERATION N°2022-037 : AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

Au vu du résultat de clôture du compte administratif du budget principal 2021, le conseil communautaire dispose de la faculté d'affecter tout ou partie de l'excédent de fonctionnement en section d'investissement.

Il est donc proposé au conseil communautaire de ne pas affecter l'excédent de fonctionnement et de le maintenir en intégralité, soit 1 087 521,59 €, en section de fonctionnement.

QUESTION N°7 / DELIBERATION N°2022-038 : AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

Au vu du résultat de clôture du compte administratif du budget annexe assainissement 2021, le conseil communautaire dispose de la faculté d'affecter tout ou partie de l'excédent de la section d'exploitation en section d'investissement.

Il est donc proposé au conseil communautaire d'approuver l'affectation partielle de l'excédent d'exploitation, à hauteur de 1 200 000 €, en section d'investissement, et le maintien du solde, soit 26 141,25 €, en section d'exploitation.

QUESTION N°8 / DELIBERATION N°2022-039 : COTISATION MINIMUM DE CFE / APPROBATION

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

Le conseil communautaire est appelé à approuver le nouveau barème de la cotisation minimum de la Cotisation foncière des entreprises (CFE), approuvé par la commission des finances lors de sa réunion du 10 mars dernier.

→ Note de synthèse n°3

QUESTION N°9 / DELIBERATION N°2022-040 : VOTE DU TAUX 2022 DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

Le conseil communautaire est appelé à approuver le taux 2022 de la cotisation foncière des entreprises, tel qu'il a été présenté lors du débat d'orientations budgétaires, inchangé depuis 2011, et fixé à 31,01 %.

QUESTION N°10 / DELIBERATION N°2022-041 : FIXATION DU TAUX 2022 DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

Le conseil communautaire est appelé à approuver le taux 2022 de la taxe foncière sur les propriétés bâties, inchangé par rapport à celui de 2021 lors de son instauration, et fixé à 1,5 %.

QUESTION N°11 / DELIBERATION N°2022-042 : VOTE DU TAUX 2022 DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

Le conseil communautaire est appelé à approuver le taux 2022 de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, tel qu'il a été présenté lors du débat d'orientations budgétaires, inchangé depuis 2011, et fixé à 2,59 %.

QUESTION N°12 / DELIBERATION N°2022-043 : VOTE DU TAUX 2022 DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

Le conseil communautaire est appelé à approuver le taux 2022 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, tel qu'il a été présenté lors du débat d'orientations budgétaires, inchangé depuis 2009, et fixé à 10 %.

QUESTION N°13 / DELIBERATION N°2022-044 : VOTE DU PRODUIT ATTENDU DE LA TAXE GEMAPI

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

Le conseil communautaire est amené à voter le produit attendu de la taxe « *gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations* » pour l'exercice budgétaire 2022, fixé comme en 2021 à 450 000 €.

→*Note de synthèse n°4*

QUESTION N°14 / DELIBERATION N°2022-045 : APPROBATION DU MONTANT DES REDEVANCES 2022 DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

Le conseil communautaire est appelé à approuver le montant des redevances du service public de l'assainissement non collectif (SPANC) pour 2022, inchangé depuis 2018.

Contrôle de fonctionnement des installations existantes :	90 €
Contrôle conception et réalisation (forfait unique) :	120 €

QUESTION N°15 / DELIBERATION N°2022-046 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2022

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

Le conseil communautaire est appelé à approuver le budget primitif principal 2022, joint en annexe, tel qu'il a été présenté lors du débat d'orientations budgétaires, équilibré en dépenses et en recettes dans les deux sections de fonctionnement et d'investissement, et qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :	11 500 000 €
Section d'investissement :	6 700 000 €

QUESTION N°16 / DELIBERATION N°2022-047 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE ASSAINISSEMENT 2022

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

Le conseil communautaire est appelé à approuver le budget primitif annexe assainissement 2022, joint en annexe, tel qu'il a été présenté lors du débat d'orientations budgétaires, équilibré en dépenses et en recettes dans les deux sections d'exploitation et d'investissement, et qui se présente comme suit :

Section d'exploitation : 2 720 000 €

Section d'investissement : 3 700 000 €

QUESTION N°17 / DELIBERATION N°2022-048 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA ZAE LA GARRIGUE DU RAMEYRON 2022

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

Le conseil communautaire est appelé à approuver le budget primitif de la zone d'activité économique *La Garrigue du Rameyron 2022*, joint en annexe, tel qu'il a été présenté lors du débat d'orientations budgétaires, équilibré en dépenses et en recettes dans les deux sections de fonctionnement et d'investissement, et qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement : 1 300 000 €

Section d'investissement : 1 300 000 €

Les budgets primitifs 2022 sont adressés aux conseillers par voie dématérialisée.

→ Note de synthèse n°5 pour les trois budgets primitifs

Environnement / Déchets ménagers

QUESTION N°18 / DELIBERATION N°2022-049 : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION ET A L'ADEME DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS « GENERALISER LE TRI A LA SOURCE ET VALORISER LES BIODECHETS EN PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR »

Rapporteur : M. Philippe de BEAUREGARD

Le conseil communautaire est appelé à autoriser le Président à solliciter une subvention auprès de la Région et de l'ADEME dans le cadre de l'appel à projets « Généraliser le tri à la source et valoriser les biodéchets en Provence-Alpes-Côte d'Azur » et à autoriser le Président à entreprendre toutes les démarches en vue de son obtention.

→ Note de synthèse n°6